

ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES**Le Collectif de l'aide à domicile salue l'installation du comité de pilotage de la réforme du secteur**

« **P**arvenir à l'installation du comité de pilotage est une vraie réussite », se félicite Hugues Vidor, directeur général d'Adessadomicile, membre du Collectif de l'aide à domicile. Les ministres délégués chargés des personnes âgées et des personnes handicapées, Michèle Delaunay et Marie-Arlette Carlotti, ont en effet installé le 3 juillet cette instance qui vise à préparer la réforme des services d'aide et d'accompagnement à domicile (voir ce numéro, page 7), attendue de longue date. « *Le processus de travail que nous souhaitons depuis 2009 est véritablement lancé, c'est un engagement fort des pouvoirs publics* », salue Hugues Vidor.

Les travaux s'appuieront sur les expérimentations menées par le Collectif de l'aide à domicile et l'Assemblée des départements de France (ADF) dans le Doubs, l'Ain et les Côtes-d'Armor, en vue de réformer la tarification et l'organisation des services (1). Celles-ci ont montré « *des effets bénéfiques pour les*

bénéficiaires, les services et les conseils généraux », affirme le directeur général d'Adessadomicile. En particulier, la signature de contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens « *change la relation avec le conseil général : là, nous sommes partenaires. Cela permet aux services d'avoir une lisibilité sur plusieurs années et aux conseils généraux de maîtriser leurs financements* », assure Hugues Vidor. *Les services d'aide à domicile sont considérés comme des services d'intérêt général.* La démarche permet également d'avoir une visibilité sur les besoins de l'ensemble du département et d'« *éviter les zones blanches, où les personnes ne sont pas couvertes* ». Le collectif salue également la possibilité d'adapter le plan individuel d'intervention aux besoins de la personne, ainsi que le principe de participation forfaitaire.

Le collectif et l'ADF ont fait leurs propres évaluations des expérimentations, mais comptent désormais sur le comité de pilotage pour reprendre la main et généraliser le dispositif à l'ensemble des conseils généraux. L'Ille-et-Vilaine, l'Aisne, la Haute-Vienne, l'Indre-et-Loire, le Pas-de-Calais et la Meurthe-et-Moselle sont « *dans les starting-blocks* » pour rejoindre les rangs des départements précurseurs. Michèle Delaunay a affirmé au collectif et à l'ADF qu'elle s'appuierait sur les expérimentations en cours pour préparer son projet de loi, et qu'une étude de coûts – que les acteurs réclament depuis 2009 – serait réalisée.

L'enjeu de cette réforme est d'autant plus important, juge Hugues Vidor, que « *les métiers du care sont en développement* » et que plus de 600 000 salariés du secteur de l'économie sociale et solidaire doivent partir à la retraite d'ici à 2020. « *Comment pourrions-nous faire face aux défis qui nous attendent si nous ne sommes pas assurés de nos financements ?* » ■ **Elsa Maudet**

(1) Voir ASH n° 2764 du 15-06-13, p. 23.

Un partenariat renforcé pour faciliter l'accès des enfants d'IME aux centres de loisirs

Face aux difficultés qu'ont les enfants handicapés à accéder aux loisirs en milieu ordinaire (1), de plus en plus d'établissements spécialisés tissent des partenariats avec des centres de loisirs, dans lesquels ils envoient en général deux ou trois enfants. A Bergerac (Dordogne), on voit plus grand. Cet été, pas moins de 25 enfants de l'institut médico-éducatif (IME) des Papillons blancs seront accueillis par quatre centres de loisirs de la ville. Une initiative financée cette année par la Fondation de France dans le cadre de l'appel à projets « *Vie sociale et citoyenneté des personnes handicapées* ».

En revues

Le handicap est au centre du dernier numéro de la revue *Pratiques, les cahiers de la médecine utopique*. A travers un dossier de 70 pages sont abordées les questions de l'accès aux soins pour les personnes sourdes, le « *parcours du combattant* » que représente l'accès à l'emploi ou encore les démarches à entreprendre pour faire reconnaître son handicap auprès de la maison départementale des personnes handicapées. Une large place est laissée aux témoignages et à l'analyse, tant de parents d'enfants handicapés que de médecins, de sociologues ou de philosophes. •

N° 61 - Avril 2013 - pratiques.fr - 18 €.

« **Les jouets sont éternels** ». Par le titre de ce dossier, *Le Sociographe* évoque bien sûr l'atemporalité de l'objet, mais aussi de sa fonction. Possibilité d'un lien, d'une médiation, d'un moyen d'expression, le jouet est un besoin essentiel de l'enfant, mais aussi un support d'observation, d'initiatives et d'expériences pour les pédagogues et les travailleurs sociaux. Au-delà des visions institutionnelles, il permet de concevoir autrement, à travers les modalités de leur participation à la « *communauté ludique* », l'intégration des enfants en situation de handicap. •

N° 41 - Mars 2013 - *Le Sociographe* : 1011, rue du Pont-de-Lavérune - CS 70022 -

34077 Montpellier cedex 3 - Tél. 04 67 07 82 73 - www.lesociographe.org - 12 €.

Les politiques publiques

sont-elles capables de résoudre les problèmes qui touchent les jeunes ? En quoi les émeutes de 2005 ont-elles permis d'entamer une réforme du système d'orientation scolaire ? Comment convaincre les jeunes ayant un usage problématique du cannabis d'adhérer à une démarche thérapeutique ? Autant de questions, parmi d'autres, abordées par la revue scientifique *Agora débats/jeunesses* dans son dernier numéro. •

N° 64 - 2013 - Ed. Les Presses de Sciences Po - www.cairn.info - 17 €.

Les migrations dans les milieux ruraux

sont en général peu abordées. La revue *Hommes & migrations* lève le voile sur cette question, à travers les exemples des saisonnières marocaines dans le sud de l'Espagne, des migrants travaillant dans les abattoirs bretons ou de la migration ouvrière dans le secteur agricole en Afrique du Sud. Elle montre notamment que ces migrants ruraux subissent une grande « *invisibilité sociale* » et que leur rôle économique est souvent méconnu. •

N° 1301 - Janvier-février-mars 2013 - Edité par la Cité nationale de l'histoire de l'immigration - www.hommes-et-migrations.fr - 12 €.

L'expérimentation, portée par le directeur du secteur « enfants » des Papillons blancs, Nicolas Villoutreix, a débuté l'été dernier : un centre de loisirs a accueilli dix enfants handicapés mentaux « *assez autonomes* », accompagnés par deux aides-éducateurs détachés de l'IME et la coordinatrice du projet. Le financement était alors assuré par les Papillons blancs. Après un bilan positif, l'établissement a décidé d'étendre l'expérience cette fois à des enfants moins autonomes.

Les centres de loisirs « *ont souvent un manque de connaissance, de volonté et de moyens, à cause de leur peur et de leur incompréhension du handicap*, explique Géraldine Caumont, coordinatrice de l'Accueil de loisirs adaptés (ALA) des Papillons blancs de Bergerac. *De leur côté, les familles ont du mal à faire la démarche d'aller vers le milieu ordinaire, car elles redoutent la violence à laquelle leur enfant sera confronté ou parce qu'elles ont essuyé beaucoup de refus et ont baissé les bras.* » L'institut médico-éducatif sert donc de relais entre les différents acteurs, afin que la greffe prenne. Il propose tout d'abord un document écrit et une rencontre autour du thème du handicap, pour sensibiliser les animateurs des centres de loisirs aux rythmes différents des enfants ou à leurs angoisses. Puis il leur donne des conseils personnalisés en fonction de chaque enfant, comme des outils de communication ou des conseils pour les apaiser. « *Les équipes sont assez fascinées par l'efficacité de ces outils. Elles se rendent compte que cela pourrait bénéficier à d'autres enfants qui ont des troubles du comportement* », assure Géraldine Caumont. L'essentiel de la collaboration repose ensuite sur un système de binôme entre un aide-éducateur et un animateur, afin de proposer un accompagnement pleinement adapté à chaque enfant.

L'association souhaite développer et pérenniser cette expérimentation et espère pour cela pouvoir faire rentrer son financement dans ses frais de fonctionnement d'ici à 2015. « *Nous aimerions mettre en place des partenariats avec d'autres centres de loisirs et que cela puisse bénéficier à des enfants qui ne sont pas à l'IME, comme ceux de CLIS [classes pour l'inclusion scolaire]* », confie Géraldine Caumont. Elle espère également pouvoir, à terme, instaurer un accueil lors de toutes les vacances, pas seulement l'été. ■ E. M.

(1) Voir ASH n° 2811 du 24-05-13, p. 14.

PERSONNES HANDICAPÉES

Les associations posent leurs conditions au dépistage systématique de la surdité

Dans un courrier adressé le 4 juillet à la ministre chargée des personnes handicapées, Marie-Arlette Carlotti, et la ministre de la Santé, Marisol Touraine, les associations représentatives des personnes sourdes (1) précisent leurs revendications quant à la mise en œuvre systématique d'un dépistage. Un arrêté organisant le dépistage néonatal de la surdité permanente était paru le 23 avril 2012, « *sans concertation préalable* », rappellent les associations, qui s'y étaient alors opposées (2). Le 5 juin dernier, elles ont été reçues par Marie-Arlette Carlotti et Marisol Touraine, qui leur ont annoncé « *la suspension de la mise en application de cet arrêté* » et « *la mise en place d'un dispositif d'information national* », comme le préconisait le plan « Handicap auditif » 2010-2012 (voir ce numéro, page 6).

Les associations comptent bien cette fois se faire entendre, et estiment qu'un nouveau système ne pourra voir le jour que si leurs conditions sont acceptées. Elles réclament le lancement d'une « *politique globale à caractère sociétal* », en concertation avec tous les acteurs (du

soin, du médico-social, associatifs), prenant notamment en compte le dépistage, son annonce et l'accompagnement de la famille. Elles réaffirment leur souhait que le dépistage soit « *non obligatoire* », qu'il respecte « *la libre décision des parents* » et qu'il soit effectué à partir de trois ou quatre mois, et non à deux jours comme le préconise l'arrêté du 23 avril 2012. « *L'annonce doit faire l'objet d'un processus et d'un programme, établis en concertation avec tous les acteurs, réalisés par une équipe pluridisciplinaire* », ajoutent-elles.

Les associations demandent que les professionnels – notamment psychologues, médiateurs-coordonateurs et éducateurs de la petite enfance – soient formés dans le domaine de la surdité et que soient mis en place des centres de diagnostic « surdité » en dehors du secteur hospitalier. Elles souhaitent que soit organisé un accompagnement des parents rapidement après l'annonce du diagnostic, afin qu'ils puissent échanger de façon conviviale avec tous les acteurs et que leurs inquiétudes soient apaisées. Enfin, les associations réclament un congé spécifique parental, financé par l'Etat, afin de permettre la découverte du bilinguisme langue française-langue des signes française (LSF) et de la langue française parlée complétée (LPC). Elles prônent un congé de quatre semaines à partir de la découverte de la surdité de l'enfant. ■ E. M.

(1) Unisda, FNSF, Afideo, ALPC, Anpeda, Clapeaha, MDSE, ANPES, 2LPE-PB (Deux langues pour l'éducation politique bilingue).

(2) Voir ASH n° 2759 du 11-05-12, p. 23.

En bref

France Alzheimer

s'inquiète du sort réservé aux familles touchées par la maladie d'Alzheimer au lendemain de la remise du rapport d'évaluation du troisième « plan Alzheimer » 2008-2012 (voir ce numéro, page 7). Malgré « *des avancées concrètes* », l'association se demande à quoi seront réaffectés « *les quelque 944 millions d'euros non utilisés pour soutenir les familles* » et souhaite que les dispositifs mis en place durant cette

période « *s'inscrivent dans le long terme grâce à des financements pérennes et sanctuarisés* ». •

Un guide sur l'autisme

à l'initiative de l'Unapei propose une synthèse simplifiée et accessible des recommandations émises sur l'autisme entre 2005 et 2012 par la HAS (Haute Autorité de santé) et l'ANESM (Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux).

Cet ouvrage copieux, qui paraît après la présentation du troisième plan autisme (voir ASH n° 2809 du 10-05-13, page 5), s'adresse à tous les professionnels accompagnant des personnes avec autisme et à leurs familles. Dix dossiers abordent les thèmes nécessaires à la compréhension de ce trouble et les modes d'accompagnement reconnus. •

« *Autisme : les recommandations de bonnes pratiques professionnelles/ Savoir-être et savoir-faire* » - Disponible sur www.unapei.org - 20 €.